



Montgenèvre, le 23 mars 2026.

AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

Pour devenir membre du Conseil d'Administration de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques

Conformément aux statuts de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques de Montgenèvre, son Conseil d'Administration se compose de la façon suivante :

- 6 membres de l'autorité délibérante organisatrice (Conseil Municipal) ;
- 2 personnalités choisies en raison de leur compétence (« experts ») ;
- 3 membres représentant le personnel de la Régie, dont 2 en ce qui concerne le personnel d'exécution et 1 pour le personnel d'encadrement.

Le mardi 7 avril 2026, le Conseil Municipal de Montgenèvre sera réuni en séance officielle pour élire les 11 membres qui siégeront au Conseil d'Administration de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques.

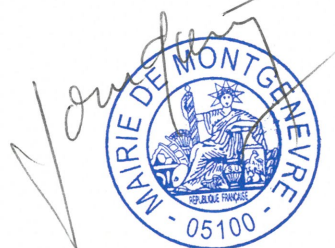
Les personnes souhaitant candidater pour occuper l'un des deux postes d'expert ou l'un des trois postes de représentant du personnel de la Régie sont invitées à adresser leur candidature par mail à :

- maire@montgenevre.com
- adjoint1@montgenevre.com
- Et adjoint2@montgenevre.com

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au vendredi 3 avril à 17h00.

Merci de préciser au titre de quelle catégorie vous adressez votre candidature.

Le Maire,
MurIEL JOURDAIN



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ
Département des Hautes-Alpes
